



ROUTE DE MAUREILLAS
666490 SAINT-JEAN PLA DE CORTS
Tél.04 68 83 23 20- Fax 04 68 83 07 94
campingdelavallee@yahoo.fr
http://www.campingdelavallee.com

CONTRAT DE RESERVATION EMPLACEMENT

NOM PRENOM

ADRESSE

TEL E-MAIL

VACAF : N° Région CAF : Numéro d'allocataire :

EMPLACEMENT COMPTE DE 14H A 12H. Le règlement du solde s'effectuera 30 jours avant l'arrivée.

Période : ARRIVEE LE / / (après 14h) DEPART LE / / (avant 12h)

Soit _____ nuits

Pensez à renseigner toutes les rubriques pour éviter tout désagrément quant à la taille de l'emplacement qui vous sera attribué.

Emplacement pour : 1 TENTE (Nombre de places) : _____ ET SUPERFICIE : _____

1 CARAVANE (Nombre de places) : _____ ET LONGUEUR : _____

Désignation	Prix unitaire	Remise *	Quantité	Prix total
Forfait 2 personnes				
Adulte (+ 18 ans)				
Enfant – 12 ans				
Enfant + 12 ans				
Electricité				
Animal				
Taxe de séjour (+ 18 ans)	0.58	XXXXXXXXXXXX		
❖ Coût total du séjour (total de toutes les lignes x nbre de nuits)				
Montant des arrhes et frais de réservation à verser		= 30 % du coût total du séjour (+ 15€ de frais de réservation)		

* tarifs dégressifs hors saison

Je souscris à l'assurance annulation et verse la somme correspondante.....€ (4 % du coût total du séjour hors taxe de séjour)

Je ne souhaite pas souscrire à l'assurance annulation (la non-acceptation d'un contrat d'assurance entraîne le non-remboursement des arrhes quel que soit le motif invoqué)

Merci de bien vouloir indiquer les noms, prénoms et dates de naissance des occupants (8 étant le **maximum** autorisé par emplacement) :

- | | |
|---------|---------|
| 1 | 5 |
| 2 | 6 |
| 3 | 7 |
| 4 | 8 |

Nous vous demandons de bien vouloir remplir **un contrat par emplacement**, et de nous adresser 30% du coût total du séjour (+ les 15 € de frais de réservation) ainsi que le montant total de l'assurance annulation si vous y souscrivez.

ASSURANCE ANNULATION: Elle vous assure, entre autre, le remboursement, d'une part, des arrhes dans de nombreux cas d'annulation et d'autre part du solde du séjour en cas de départ anticipé. Vous trouverez un détail des garanties sur notre site, ou vous pouvez nous le demander par mail. La non-acceptation d'un contrat d'assurance annulation moyennant les 4% du coût total du séjour entraîne le **non-remboursement des arrhes quel que soit le motif invoqué. De plus, aucun contrat d'assurance annulation ne pourra être souscrit en dehors du contrat de réservation.**

VISITEURS: Tout client du camping recevant des visiteurs pour une durée supérieure à 2H doit bien sûr le signaler à la réception, et devra s'acquitter de la somme de 2 euros par visiteur. Il sera responsable de toute dégradation ou gêne du fait de ses invités. **Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine. Tout visiteur non déclaré sera facturé au tarif d'une personne supplémentaire (soit 7,00€ en saison et 5 € hors saison) sur la durée totale du séjour de la personne qui reçoit.**

En signant ce contrat, je reconnais avoir lu et accepté le règlement intérieur du camping. (voir document joint).

LE :

SIGNATURE (précédée de la mention « lu et approuvé »)